

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 SEPTEMBRE 2007**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mmes BOTHUA, DURAND, FERRY, HAMEL/BRUN, LAMORT, LAVENAC,
LEROY/THOMAS, THIBERGE, VACCARO, VAUCLAIR.
MM. ALLAIN, BRIARD, CAMPBELL, CARTERON, LAPIERRE, LE BLASTIER,
LEMARIÉ, MARGUERIE, RICHET, SACRÉ.

Absents : Madame ASSELINE (*pouvoir à Mme LAVENAC*)
Madame LE BORGNE (*pouvoir à Mme DURAND*)
Monsieur DAUNOU (*pouvoir à M. CARTERON*)
Monsieur LECONTE (*pouvoir à Mme FERRY*)
Monsieur LEROUX (*pouvoir à M. BRIARD*)
Monsieur OZENNE (*pouvoir à M. ESTRADE*)

Mme VACCARO a été élue Secrétaire

Secrétaire : Mme VACCARO

La séance est ouverte à 20 h 45 par Pierre ESTRADE, Maire, qui donne connaissance des absences et des pouvoirs et aborde l'ordre du jour.

I - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 02/07/2007

Ce document n'appelant ni observation ni remarque, est approuvé par **21 voix pour et 6 abstentions** (*celles des Élus de l'opposition*).

II – ENVIRONNEMENT – RAPPORTS ANNUELS 2006

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Environnement présente et commente les rapports 2006 sur :

- 1°) l'activité du syndicat mixte de production d'eau potable,
- 2°) le prix et la qualité du service public de :
 - l'eau potable géré par le syndicat d'eau de Louvigny,
 - l'assainissement géré par Caen la Mer.

S'en suit un échange « questions/réponses » portant notamment sur :

- le goût et la coloration de l'eau « peu engageants » par moment. Cette situation est constatée dans des canalisations en fonte anciennes qui, suivant les modalités de fonctionnement du réseau, occasionnent une dissolution des métaux. Daniel LE BLASTIER indique que le syndicat d'eau de Louvigny étudie la mise en place d'un programme de remplacement de ces canalisations. Afin de bien identifier les canalisations à traiter en priorité, il incite les abonnés à signaler en Mairie toutes les anomalies,

- l'augmentation du prix du m³ d'eau qui, bien que le coût de la production et la distribution aient augmenté dans des proportions tout à fait raisonnables, s'explique par l'augmentation importante de la taxe perçue par l'Agence de l'Eau, par le fait que la collecte « assainissement » est assujettie à la TVA depuis 2007 et aussi par les divers investissements réalisés pour la mise aux normes des installations. Tout cela conduit à une augmentation moyenne du prix du m³ d'eau d'environ 8 % dans toutes les communes de la communauté d'agglomération. Par ailleurs, il faut être conscient que d'importants investissements doivent être réalisés dans les années à venir pour le renouvellement des canalisations tant en eau potable qu'en assainissement

Tout en prenant note de ces explications, Pierre ESTRADE observe que l'amélioration de la qualité de l'eau, potable et usée, a forcément un coût qu'il faut assumer mais qui, malgré tout, porte le coût de l'eau potable de 50 à 80 fois moins cher que l'eau que nous achetons en bouteille et Elisabeth DURAND, Maire-Adjoint, fait remarquer qu'en contrepartie, la bonne qualité de l'eau en matière de dureté permet aux abonnés de s'exonérer d'adoucisseurs, ce qui représente une économie non négligeable.

Jean LEMARIÉ exprime son inquiétude quant à l'incidence de cette augmentation sur le budget des ménages brettevillais.

Daniel LE BLASTIER suggère que tout un chacun fasse des efforts pour limiter sa consommation d'eau. Plusieurs moyens existent tels que la récupération des eaux pluviales pour un usage extérieur. Il rappelle que les rapports qui viennent d'être présentés au Conseil Municipal sont à la disposition des habitants en Mairie.

Au terme de cette présentation, le Conseil Municipal **prend acte** de la présentation de ces 3 rapports annuels 2006.

III – URBANISME

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme, informe le Conseil qu'à compter du 01/10/2007, entrera en vigueur la réforme des autorisations d'urbanisme dont l'une des conséquences implique que nous devons actualiser la convention de mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des demandes d'occupation du sol conclue initialement avec la DDE en 1984 et dont la dernière actualisation date de 2003.

Il précise que nous continuerons à instruire en Mairie les déclarations préalables (*actuellement dénommées déclarations de travaux*) et que c'est toujours gratuitement que nous disposerons des services de l'État ainsi que de l'assistance juridique de la DDE.

Après quelques petites rectifications, c'est à l'**unanimité** que le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention avec l'État.

IV – RÉVISION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Maire informe que notre fournisseur de repas augmente ses tarifs de 2,27 % à compter du 01/09/2007, ce qui correspond à une hausse de 0,05 € par repas qu'il propose de répercuter au tarif de base du premier enfant Brettevillais passant ainsi de 3,19 € à 3,24 €, soit une augmentation de 1,57 %, les autres tarifs qui en découlent étant calculés selon les règles habituelles. Par cette proposition, la commune prendrait à sa charge la hausse de la masse salariale et celle des énergies nécessaires au fonctionnement du service.

Il rappelle au passage que, l'an dernier, les tarifs n'avaient pas été augmentés et que le prix du repas proposé ce jour est encore inférieur à celui de 3,29 € pratiqué en 1995.

En conclusion, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** que les prix de la restauration scolaire augmenteront de 1,57 %, soit 3,24 € pour le tarif de base.

V – PERSONNEL COMMUNAL

Élisabeth DURAND, Maire-Adjoint chargé des Affaires Scolaires, fait part des mouvements de personnel à l'école maternelle suite au départ en retraite, en juin dernier, d'un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (*ATSEM*) et à l'extension de cette école pour y créer un dortoir supplémentaire et une salle de travail.

Elle précise, qu'en ce qui concerne le poste d'ATSEM, nous n'avons pu y nommer l'un de nos Agents en place puisque aucun n'a réussi le concours ad hoc. C'est donc une personne titulaire de ce concours, qui n'était pas encore en poste, qui a été recrutée. Elle sera toutefois nommée sur un poste temporaire (*jusqu'au 31/12/2007*) qui sera transformé en CDI si elle donne satisfaction.

Au terme de la discussion, **à l'unanimité**, le Conseil décide d'ouvrir un poste temporaire d'ATSEM et d'augmenter la durée hebdomadaire d'un poste d'Adjoint Technique pour l'entretien des nouvelles salles créées à l'école maternelle.

VI – AFFAIRES FINANCIÈRES

Pierre ESTRADÉ présente les différents dossiers :

1) **Subvention à AGACSBO pour les chantiers jeunes de l'été**

Il rappelle que, comme chaque année, les jeunes du local effectuent des travaux pour la commune afin d'aider au financement de séjours, cette année entre autres en Espagne. Martine LAVENAC, Conseiller Municipal Délégué et Présidente de l'AGACSBO, confirme qu'en effet plusieurs jeunes, encadrés par les services techniques municipaux qu'elle remercie, ont réalisé un escalier bois au terrain de sports et au centre socioculturel. En contrepartie et sur proposition du Maire, le Conseil décide **à l'unanimité** d'attribuer à AGACSBO une subvention de 1 000 €

2) **Ouverture d'un crédit de trésorerie pour financer la dernière tranche d'adduction d'eau dans la Communauté Rurale de OJONCK**

Sachant que, par délibération de 05/02/2007, a été décidé le principe d'ouverture d'un crédit de trésorerie de 50 000 € pour permettre au Comité de Jumelage de payer les entreprises au fur et à mesure de l'avancement des travaux en attendant l'encaissement des subventions, le Conseil Municipal autorise le Maire, **à l'unanimité**, à contracter près du Crédit Agricole, avec qui nous avons déjà travaillé pour la 1^{ère} tranche de travaux, un crédit de trésorerie de 50 000 €.

3) **Décision modificative n° 2007/2**

Afin d'intégrer au budget 2007 les opérations comptables relatives aux 2 décisions précédentes, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal adopte cette décision modificative qui s'équilibre à 115 800 €.

4) **Admission d'un titre de recette en non valeur**

Afin d'apurer nos comptes, un titre de recette de 37,50 € relatif au remboursement des dégradations occasionnées par effraction au presbytère en 2001 a été émis à l'encontre de l'auteur des faits. Sachant que le débiteur, après avoir commencé un remboursement, n'a pu être retrouvé malgré toutes les poursuites mises en œuvre par notre percepteur, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** d'admettre en non valeur le solde de cette dette d'un montant de 34,89 €.

VII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – GARANTIE D'EMPRUNTS

Pierre ESTRADÉ porte à la connaissance du Conseil que :

- **Logi pays**, dans le cadre de la construction de 35 logements aux 132, route de Bretagne et 17, rue du Général Leclerc, sollicite la commune pour garantir 4 emprunts : 1 020 000 €, 688 000 €, 532 000 € et 987 000 €.

Sur proposition du Maire et à l'instar du Conseil Général, également sollicité, qui limite sa garantie à hauteur de 50 %, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de garantir ces 4 emprunts à hauteur de 50 %.

- **L'OPAC du Calvados** procède actuellement, avec la Caisse des Dépôts et Consignations, à une renégociation d'une partie de sa dette. Cinq prêts, d'un montant total de 1 908 709,45 €, garantis par la commune sont concernés par cette procédure sachant, qu'au 01/10/2007, le capital restant dû est de 1 506 020,69 €. Ils seront transformés en 3 prêts pour lesquels la commune est invitée à reconduire sa garantie.

En conséquence et **à l'unanimité**, le Conseil décide de garantir à hauteur de 100 % un prêt de 642 707,14 € et un autre de 116 559,72 €, et à 50 % un prêt de 1 493 507,66 €.

Élisabeth DURAND, Maire-Adjoint chargé des Affaires Scolaires, fait le point sur la rentrée scolaire :

- ✓ à l'école maternelle, l'effectif est de 123 élèves (*le même que celui de l'an dernier*) pour 5 classes. La Directrice sera en congé de maternité en fin de mois mais son remplacement est assuré,
- ✓ l'école élémentaire compte 148 élèves pour 6 classes contre 165 l'an dernier pour 7 classes. Cette baisse d'effectif s'explique par le départ de 9 enfants du CROP partis en 6^{ème} alors qu'aucun n'a intégré notre école cette année, et de 5 enfants dysphasiques contre 1 seul cette année. Cependant, les prévisions de l'an prochain s'établissent sur le départ de 14 enfants vers le collège et l'accueil en CP des 33 enfants actuellement en dernière année de maternelle étant précisé que tous les enfants de la grande section école maternelle de l'an dernier poursuivent, cette année, leur scolarité dans notre école élémentaire. En conséquence, sachant que 162 enfants sont nécessaires pour la réouverture de la 7^{ème} classe, tous les espoirs sont permis,

Il convient de noter que l'effectif moyen par classe, tant en maternelle qu'en primaire, est de 25 élèves. Cependant, pour tenir compte des tranches d'âge, une classe est à 29.

- ✓ le CES Jean-Moulin est également en baisse d'effectif : 372 l'an dernier pour 362 cette année. Il faut savoir que 50 enfants de l'école de foot du stade Malherbe fréquentent ce CES, ce qui maintient les effectifs,
- ✓ l'APBO a inscrit 50 enfants. Cette année, l'utilisation du « chèque emploi associatif » facilite grandement la gestion des salaires par les bénévoles,
- ✓ la restauration scolaire, elle, accueille 107 à 110 rations/jour pour l'école élémentaire et 65 à 70 pour l'école maternelle.

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Environnement et de l'urbanisme, évoque les sujets suivants :

- le Plan d'Exposition au Bruit (*PEB*) de l'Aérodrome de Carpiquet au sujet duquel, précise le Maire, Jean LEMARIÉ, au nom des Élus de l'opposition, a aussi demandé que le rapport du Commissaire Enquêteur soit évoqué ce soir. Daniel LE BLASTIER rappelle brièvement l'historique de ce PEB qui, après avoir été examiné une première fois en Commission Consultative de l'Environnement, été soumis ensuite à l'examen des communes concernées qui ont émis leur avis sur le projet de ce PEB, été présenté à nouveau en Commission Consultative de l'Environnement, puis passé en enquête publique jusqu'au 02/06/2007 dans le cadre de laquelle le Commissaire Enquêteur a remis ses conclusions assorties d'un avis favorable, sera prochainement approuvé ou pas par Monsieur le Préfet. Il précise que ce PEB est à la disposition du public en Mairie.

Daniel LE BLASTIER reprend point par point les conclusions du rapport du Commissaire Enquêteur qui, s'il prend bien en compte des points importants comme, entre autres, les nuisances sonores et les exercices de voltige aérienne, d'autres comme l'allongement de la piste par exemple n'avaient pas à être évoqués puisqu'ils ne faisaient pas l'objet de l'enquête publique.

Jean LEMARIÉ se prononce pour la création de la zone D conformément à l'avis pris par le Conseil Municipal en son temps. Il estime toutefois que les différentes façons d'envisager ce point particulier peuvent être recevables. Il s'étonne par contre que le Commissaire Enquêteur ait soulevé l'allongement de la piste car cela ne lui était pas demandé, il n'avait donc pas à se prononcer à ce sujet. Il souhaite en conséquence que le Conseil Municipal émette un avis sur ce point du rapport du Commissaire Enquêteur.

Pierre ESTRADÉ partage le point de vue de Jean LEMARIÉ sur les 2 remarques qu'il vient de formuler confirmant que le Commissaire Enquêteur n'avait pas à se prononcer sur l'allongement de la piste, sujet qui ne figurait pas dans l'objet de sa mission. En conséquence, il propose qu'un courrier soit adressé à Monsieur le Préfet pour préciser l'avis du Conseil Municipal en la matière, ce qui est accepté à **l'unanimité**.

- les projets d'urbanisme en cours :
 - la réhabilitation de la Ferme du Vieux Clocher : le choix des entreprises doit se faire ces jours - ci et des sondages de sol ont été réalisés,
 - la construction de 35 logements Logi pays aux 132, route de Bretagne/17, rue du Général Leclerc : EDF a fait déposer les câbles électriques et la démolition se poursuivra dès la semaine prochaine, les appels d'offres seront lancés pour la fin du mois et le démarrage du chantier est prévu pour début 2008,
 - au 52 A, route de Bretagne, Caen Habitat a présenté une esquisse architecturale pour la construction de 4 pavillons destinés à des personnes âgées et d'un petit logement au-dessus du porche d'accès au site dévolu à un jeune couple sans enfant. Nous attendons le dossier de demande de permis de construire,
- la présentation, programmée au 26/09, des dernières études diligentées par Caen la Mer préalablement à l'aménagement d'une ZAC sur le plateau Nord de la commune.

En l'absence de **Jean-Paul DAUNOU**, Maire Adjoint chargé des Travaux, le **Maire** fait état des travaux de l'été et de ceux qui sont en chantier ou qui démarreront prochainement :

- aux écoles, les travaux de changement de fenêtres et de stores et de peinture sont terminés clôturant ainsi les 5 années de rénovation des écoles. L'an prochain sera programmée la réfection des sanitaires « garçons » pour compléter ceux des « filles » repeints cet été,
- l'extension de l'école maternelle est réalisée mettant ainsi à disposition des enfants un dortoir supplémentaire de 22 places et une salle de travail. Le bureau de la Directrice a été équipé de mobilier neuf. La réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse des sanitaires a été réalisée,
- au restaurant scolaire, toutes les menuiseries du couloir ont été changées,
- pour les travaux de toiture du gymnase, suite à l'appel d'offres, l'entreprise FOUCAULT a été retenue. Les travaux débuteront en octobre,
- pour les travaux de réfection de la toiture de l'église, l'appel d'offres a eu lieu et les offres sont en cours d'examen,
- au centre socioculturel, le ravalement des façades est en cours,
- au terrain de sports :
 - la réfection du sol d'un court de tennis extérieur vient de débuter,
 - la dernière tranche de travaux de lutte contre l'humidité à la halle de sports sera entreprise prochainement,
 - le gazon des terrains de foot a été traité de façon sérieuse et, suite à la forte pluviosité de l'été, ils sont de très belle qualité,
 - le système de régulation d'arrosage automatique est opérationnel,
 - la réfection des vestiaires du terrain de sports, de la halle de sports et du gymnase débutera en octobre,
- le hall et le bureau d'accueil de la Mairie ont été repeints et un plafond refait. La salle des mariages/Conseil Municipal et les bureaux situés au Nord du bâtiment restent à rénover,
- à Galipette, les travaux réclamés par la PMI ont été réalisés (*rideaux pare soleil, sol amortissant pour les jeux et mobilier de la salle de change*), elle en demande d'autres qui seront proposés au prochain budget,
- à la bibliothèque, l'escalier et tout l'étage ont été revitrifiés,
- le renforcement de l'éclairage de la route de Bretagne vers les numéros 140 (*remplacement de 22 lanternes*) est commandé et sera réalisé à l'automne,
- le curage du Petit-Odon est terminé,
- des jeux pour enfants ont été installés rue des Crêtes à la grande satisfaction des enfants et des familles alentours, d'autres le seront dans les tout prochains jours au parc de l'Odon avec des bancs supplémentaires,
- le Département a matérialisé le cheminement dans les terrains jouxtant le parc de l'Odon et la clôture est posée. Une mare de 350 m² sera maintenant réalisée et nous installerons prochainement la barrière entre les 2 parcs,
- à la Poste, 2 portes sécurisées ont remplacé les anciennes,
- des miroirs seront implantés dans le virage du Chemin aux Bœufs, près du CROP, et dans le virage de la Duchesse Gonnor près du cabinet comptable,
- dans la zone d'activités des Forques, Caen la Mer a lancé un appel d'offres pour réfection des trottoirs et le changement des lampadaires et dans la zone d'activités de la Grande Plaine (*ainsi que dans celle de Colombelles*), elle testera la signalétique. En outre, la communauté d'agglomération étudie l'aménagement du carrefour avenues des Carrières/de la Grande Plaine et du Chemin aux Bœufs,
- de notre côté et conformément aux vœux de la Commission Circulation, une nouvelle tranche de signalétique dans la commune va être installée,
- suite à nos demandes, l'OPAC du Calvados, après avoir couvert les locaux de stockage des poubelles, procèdera incessamment au ravalement de l'immeuble de la rue des Merisiers. Si l'accord de la majorité des locataires est recueilli, des digicodes seront installés en 2008 afin d'éviter le « squattage nocturne » de l'immeuble.

A la demande de Alain LAPIERRE, le Maire indique, qu'à sa demande, des contrôles de Police seront faits sur la piste cyclable à l'encontre des contrevenants motorisés. A ce jour et malgré nos relances et le non paiement de la facture, les réserves n'ont toujours pas été levées de la part de l'entreprise qui a réalisé le chantier. De leur côté, nos services techniques doivent exécuter quelques petites modifications et refaire la signalisation horizontale entre le rond point « porte de Bretagne » et l'entrée de la commune. Parallèlement, Pierre ESTRADE informe que Caen la Mer a voté une enveloppe de 400 K€/an sur 10 ans pour construction de pistes cyclables et que nous avons pris rang pour prolonger, route de Bretagne, celle de l'entrée Ouest de la Commune et en construire une pour relier notre commune à CARPIQUET. Cette dernière est à mettre au point entre nos deux communes et la Commission Circulation aura à étudier ces 2 projets. Jean LEMARIÉ confirme que la piste cyclable ne donne pas satisfaction et Pierre ESTRADE précise cependant que les habitants des numéros 161 de la route de Bretagne ont, eux, enregistré une transformation positive.

Philippe BRIARD, Maire-Adjoint chargé des Sports, se fait confirmer, qu'outre les travaux de toiture, nous uniformiserons bien l'éclairage au gymnase afin que les basketteurs puissent y jouer dans de bonnes conditions. Pierre ESTRADÉ indique que le bon résultat de l'appel d'offres le permet et conduira à un éclairage enfin conforme aux normes, notamment pour le basket.

Dominique FERRY, Premier Maire-Adjoint chargé de la Culture et de la Communication, informe que :

- les Journées du Patrimoine des 15 et 16 septembre prochains sont maintenant organisées : des visites guidées auront lieu le samedi et dimanche de 14 à 17 h 30,
- France Télécom nous a fait part de son intention de déposer 2 cabines téléphoniques très peu utilisées : celle de l'arrêt bus des Buissons qui est déjà déposée et celle de la Ferme du Vieux Clocher qui, sur notre intervention, reste en place en raison de la réhabilitation prochaine du site.

Martine LAVENAC, Conseiller Municipal Délégué et Présidente de l'AGACSBO, fait le bilan :

- du centre aéré de juillet qui a accueilli 145 enfants (*contre 115 l'an dernier*) et de celui d'août qui a été fréquenté par 94 enfants (*contre 82 l'an dernier*). Dans les 2 cas, une proportion de 57 % d'enfants Brettevillais était enregistrée et ces centres ont fonctionné à journées entières (7 h 30 - 18 h 30),
- de l'activité des 24 pré-ados qui se rencontrent le mercredi après-midi et durant les petites vacances : la moitié est Brettevillaise,

Par ailleurs, elle fait part des soucis qu'elle rencontre au local jeunes depuis le 20 août alors que l'été s'était bien passé puisque des chantiers jeunes ont été réalisés et que les séjours en Espagne et à CLÉCY se sont déroulés dans une excellente ambiance. Depuis 3 semaines donc, quelques jeunes ont adopté une attitude irrespectueuse, insolente et arrogante envers l'animatrice et des dégradations, mineures certes, ont été commises dans le local qui est mis à leur disposition. Face à un tel comportement, avec les éducateurs, elle a pris la décision de fermer le local plus tôt que d'habitude et ce, pour une durée indéterminée. Aucun dialogue ne semble possible, c'est un constat d'irrespect et de violence qui est fait et qui empêche la fréquentation du local par d'autres jeunes. 4 ados vont être exclus définitivement du local et les parents prévenus par lettre recommandée. Une procédure d'accès au local a été définie. Avec le Vice-Président et les animateurs, elle a convoqué, cet été, les parents et les ont attendus durant une semaine, mais aucun ne s'est manifesté...

Philippe BRIARD, Maire-Adjoint chargé des sports, estime que de bonnes décisions ont été prises et s'interroge sur l'opportunité d'octroyer des subventions pour participer au financement de leurs vacances s'ils dégradent la nuit. Pierre ESTRADÉ souligne à ce propos que le local jeunes n'est qu'une entité dans la commune et ce qui se passe dans la commune en dehors des heures d'ouverture du local ne doit pas être considéré comme une émanation de l'activité du local même si quelquefois on y rencontre les mêmes personnes.

Il signale avoir reçu plusieurs familles pour évoquer les méfaits commis par leurs enfants sans qu'il y ait d'effets positifs à la clé.

Marcel ALLAIN affirme qu'il doit y avoir une autorité masculine dans chaque équipe d'animateurs, l'animatrice ne doit jamais être seule pour représenter l'autorité. De plus, les animateurs ne doivent pas se comporter en copains avec les jeunes, ils doivent se faire respecter. Jean LEMARIÉ observe que si l'animatrice n'est pas respectée, on peut s'attendre à tout.

Jean-Noël MARGUERIE, Conseiller Municipal Délégué et Président de l'AGESBO, indique, qu'à la satisfaction générale, 3 stages multisports se sont déroulés du 9 au 27 juillet avec 75 enfants de 6/11 ans dont 65 % de Brettevillais.

Pierre ESTRADÉ félicite Martine LAVENAC et Jean-Noël MARGUERIE pour l'organisation des loisirs d'été de nos enfants qui se déroulent dans un très bon climat à des tarifs inférieurs à ce qui se pratique ailleurs et ce, à l'entière satisfaction des enfants et des parents.

Daniel SACRÉ, Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales :

- fait part de sa rencontre avec les responsables de Galipette pour évoquer leur demande d'accueil d'un enfant supplémentaire en crèche passant ainsi de 20 à 21 places (*13 en crèche et 8 en halte garderie*). Il indique que la recette supplémentaire palliera la dépense engendrée par la transformation de 3 postes portant la durée de travail de ces personnels de 30 à 35 h. Cette décision est devenue nécessaire par suite de l'application d'un récent décret qui impose à la Directrice de consacrer 10 à 12 h de travail hebdomadaire à des tâches administratives ou de gestion,
- rappelle que le Banquet Municipal offert aux Seniors est fixé au dimanche 18 novembre et que les Conseillers Municipaux y sont invités ainsi que leur conjoint qui devra alors participer à hauteur de 35 €.

Pierre ESTRADE, Maire, fait part :

- d'une demande récurrente de nos Administrés d'élargir les plages horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie et, après avoir recueilli l'assentiment du personnel concerné, la Municipalité a décidé l'ouverture de la Mairie le samedi de 10 à 12 h à compter du 1^{er} octobre prochain pour des services courants : état civil, inscription au restaurant scolaire, distribution de sacs jaunes, etc... étant entendu que les sujets particuliers, comme l'urbanisme ou l'aide sociale par exemple, seront traités en semaine par l'Agent en charge du domaine concerné. Au bout de quelques mois, nous ferons le point,
- d'une information parvenue en Mairie en juillet dernier et relatée dans la presse ensuite, relative à l'accueil sur des terrains appartenant à la Communauté de communes « les Rives de l'Odon » d'un possible transfert de notre supermarché Champion sur 2 500 m², le magasin de BRETTEVILLE deviendrait alors un Shopi franchisé sur une surface réduite au bénéfice du développement de la galerie marchande qui offrirait des commerces complémentaires. Le Shopi de Verson deviendrait alors un « 8 à 8 ». Affaire à suivre.
- en l'absence de **Jean-Marie LECONTE**, Maire-Adjoint chargé des Affaires Économiques, il communique sur nos zones d'activités :
 - dans la ZAC de la Grande Plaine : installation de l'entreprise Fouchard (*construction en cours*) près de l'entreprise Accès Peinture, d'un prothésiste dentaire rue de la Vallée à côté de l'entreprise Boutelet et construction d'un entrepôt sur la parcelle où est implantée Jorky Ball. C'est ainsi qu'en dehors de terrains appartenant à des propriétaires privés, toutes les parcelles sont vendues. Il a en conséquence demandé (*et obtenu*) à Caen la Mer d'étudier la possibilité d'extension de cette zone en sa partie Sud sur environ 10 ha, ce qui permettrait de raccorder aux réseaux les entreprises qui, actuellement, ne sont pas situées dans le périmètre de la ZAC d'aujourd'hui. Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme, précise qu'une révision du PLU sera nécessaire le moment venu sachant que le SCOT a dévolu une vocation d'activité à ce secteur classé actuellement en zone agricole. Pierre ESTRADE rappelle que la contribution des entreprises en emplois et en taxe foncière est intéressante pour la commune,
 - sur les travaux de France Télécom dans son local situé près de l'école maternelle qui permettra un meilleur accès à l'ADSL. Le basculement vers le nouveau système, pour les Brettevillais, devrait être terminé avant le 15/10. Il regrette que, par suite de ces travaux, bon nombre de foyers Brettevillais aient été soudainement privés de téléphone et d'Internet du fait de l'indélicatesse de certains fournisseurs d'accès.
- indique que Caen la Mer prend en considération la nécessité de travailler sur la construction du Boulevard des Pépinières qui pourrait se faire dans le cadre d'un partenariat public/privé,
- rappelle l'initiative prise par la Ville de CAEN, après celle de CABOURG, d'installer des défibrillateurs en différents points de son territoire. Ce projet est très séduisant et considérant le service rendu à la population, propose que notre commune se dote de 3 appareils d'un coût unitaire d'environ 1 500 € qui seraient installés à proximité des 2 pharmacies et au terrain de sports. Cette dépense serait imputée au poste « dépenses imprévues » de la section investissement qui a très peu été utilisé en 2007,
- relate l'accident survenu dimanche matin vers 5 h dans la vitrine de la boulangerie Feuillet du fait d'un véhicule conduit par un jeune non Brettevillais. La commune a immédiatement pris les mesures qui s'imposaient.

Pour clore la séance, le Maire ouvre la discussion sur les nombreux actes d'incivilités commis sur le territoire de la commune : tapage nocturne, dégradations de toutes sortes (*aux cabines téléphoniques, au terrain de sports...*), tagages, canettes de bière cassées et jetées n'importe où occasionnant récemment, par suite d'une chute sur un tesson de bouteille dans le sable d'une aire de jeux, le transport d'un enfant de 6 ans au CHU, etc... Les mêmes noms de jeunes sont souvent cités lors de ces exactions. Il s'est encore rendu, vendredi soir, dans la résidence Lebaron où une dame avait été frappée et emmenée au CHU pour examen. Il incite vivement les habitants victimes de ces faits délictueux à appeler la Police soit au 17 soit au 02.31.29.22.22 et de relancer l'appel au cas où la Police ne serait pas intervenue dans le ¼ d'heure qui suit.

Jean LEMARIÉ prend alors la parole pour exprimer son sentiment que le Maire ne mesure pas l'ampleur de la situation et qu'il n'appréhende pas le problème de la bonne manière car nous atteignons en ce domaine un seuil très gênant et insupportable pour la population. Encore samedi dernier, à l'occasion du Forum des associations, il a rencontré plusieurs personnes qui lui ont fait part de leur exaspération devant le comportement de ces jeunes, de leurs craintes aussi et demandent que quelque chose soit fait. Elles ont l'impression de n'être pas comprises au niveau de la commune. Il semble que la Police, lorsqu'elle est appelée, ne réponde pas sur le moment. Il rappelle qu'en juin 2006, le Conseil Municipal avait déjà abordé ce sujet et les Élus de l'opposition avaient proposé la constitution d'un groupe de réflexion sur ces problèmes. Ils avaient apporté certaines idées et étaient prêts à coopérer. Nous sommes en présence d'une situation grave et difficile. Il préconise une attitude de sanction, de répression sans faille par rapport à ces agissements. Cela veut dire dépôt de plainte systématique, signalement au Juge des enfants par le biais de travailleurs sociaux lorsqu'il s'agit de mineurs. Il faut une action de prévention sous forme éducative véritable. Certes, nous avons des animateurs, mais, en

l'occurrence, il faut un professionnel qui a du métier et du savoir faire pour aborder certaines situations ou certaines difficultés de jeunes. Les familles sont parfois aussi « paumées » que les jeunes, elles sont en difficulté. Nous n'obtiendrons pas de résultats de leur part et nous ne résoudrons pas tout du jour au lendemain mais nous devons mener des actions structurées, réfléchies, en nous entourant de compétences dont nous ne disposons pas au niveau de la commune.

Jean-Noël MARGUERIE réplique que des procédures sont en cours à l'encontre de certains de ces jeunes et Daniel SACRÉ, Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales, informe avoir, à de nombreuses reprises, fait des signalements près des autorités compétentes et aucun résultat positif ne s'en est dégagé et souvent même nos courriers sont restés lettres mortes.

Pierre ESTRADÉ rétorque qu'il n'a pas voulu rentrer dans le détail de ses actions en ce domaine mais il ne faut pas croire pour autant qu'il est resté inactif : il signale constamment ces agissements, reçoit les familles, rencontre les victimes et les auteurs de ces troubles, conseille fortement de porter plainte mais que faire lorsque les victimes ne le veulent pas pour toutes sortes de considérations : soit ce n'est pas dans leur « philosophie » soit elles craignent les représailles. Suite à « l'émeute » de vendredi dernier, il a faxé un rapport de 2 pages à la Police en citant des noms alors que personne ne voulait porter plainte. Nous sommes en présence d'un phénomène de société très difficile à gérer qui existe partout aux abords des grands centres urbains et nulle part des solutions radicales ou seulement satisfaisantes n'ont été trouvées. Les Maires ont peu de moyens à leur disposition, ce n'est qu'au niveau de l'État que, peut-être, des mesures peuvent être mises en place ainsi que les moyens pour les faire respecter.

LE TOUR DE TABLE

Les sujets suivants sont abordés :

- l'absence du commerçant ambulant qui devait vendre des sandwiches dans la ZAC de la Grande Plaine,
- l'équipe de foot de BRETTEVILLE qui a gagné (*et non perdu*) par 7 buts à 0 en Coupe de France,
- le travail de Caen la Mer sur la cartographie du bruit à l'échelle de l'agglomération,
- le travail d'une stagiaire de Caen la Mer sur le thème « santé et environnement » à l'échelle de la Communauté d'Agglomération,
- le Forum des Associations qui a eu lieu samedi dernier et qui s'est bien déroulé : près de 350 personnes ont été reçues au centre socioculturel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 45.